

AVIS PUBLICITAIRE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Publié le : 27 juillet 2026

1. Objet de l'avis publicitaire :

La Communauté d'Agglomération du Cotentin est concessionnaire du port de Diélette, elle en assure la gestion pour le compte du Conseil départemental de la Manche.

Conformément aux articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la communauté d'agglomération :

- **Informe** avoir reçu une demande spontanée pour l'occupation du local commercial de 14m² à usage de kebab sur le Domaine public portuaire, dans le cadre de la vente du fonds de commerce par l'actuel titulaire de l'autorisation d'occupation.
- **Entend s'assurer**, préalablement à la délivrance de l'autorisation d'occupation temporaire correspondante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur l'emplacement concerné et la même activité.

Si une ou plusieurs manifestations d'intérêt concurrentes sont présentées, l'agglomération organisera une procédure de sélection pour le choix de l'occupant.

Information importante : cet avis est émis dans le cadre de la mise en vente du fonds de commerce par l'actuel titulaire. Cette délivrance d'autorisation d'occupation est également conditionnée par le choix de l'acheteur par l'actuel titulaire.

2. Objet de l'autorisation d'occupation temporaire

2.1. Emplacement : d'une surface de 13,86m², le local dit « abri-canon porte-amarres » se situe sur le Domaine Public Maritime, la parcelle ZA 225, commune de Flamanville (50340).

2.2. Activité : Restauration rapide de type kebab, ouvert à l'année.

2.3. Durée : de la signature de la convention au 31 décembre 2030 maximum

2.4. Redevance : 81,23 € HT/m²/mois pour l'année 2026. Révisibles chaque année par délibération du conseil communautaire.

2.5. Régime : autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels.

3. Modalités de transmission des manifestations d'intérêts concurrentes :

3.1. Composition du dossier :

- Présentation du candidat (nom ou raison sociale du candidat - forme juridique - n° SIRET - adresse - références / expérience dans une activité similaire),
- Présentation détaillée de l'activité,
- Planning d'exercice de l'activité (horaires/jours d'ouverture)

3.2. Date et heure limite de réception des éventuelles candidatures : le 04 août 2026 à 17h00

3.3. Dépôt par voie postale ou remise en mains propres à :

Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Pôle de proximité Ouest Cotentin
31 route de Flamanville
50 340 LES PIEUX

4. Renseignements complémentaires :

Bureau du Port Diélette – 02 33 53 68 78 – portdielette@lecotentin.fr